

**JOURNÉE DEDIEE A LA JUSTICE INTERNATIONALE 17/07/2017**

**APPEL LANCE PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BURUNDAISE ET INTERNATIONALE A L'ENDROT DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE.**

A l'occasion du dix-neuvième anniversaire de la création de la Cour pénale Internationale, le 17 juillet 1998, les organisations tant nationales qu'internationales lancent le présent appel à la Cour Pénale Internationale et dont le contenu est développé ci-après :

1. Les organisations signataires condamnent avec énergie les crimes les plus graves commis contre des citoyens Burundais depuis la crise de 2015 déclenchée par un troisième mandat contesté de Monsieur Pierre NKURUNZIZA. Ces crimes graves ont été perpétrés par des membres des corps de défense et de sécurité (police nationale, Forces de défense nationale, Service National de renseignement), la milice Imbonerakure<sup>1</sup>.
2. D'après multiples rapports d'enquête et de monitoring, les ONGs locales et internationales y compris les enquêtes menées par les Nations Unies<sup>2</sup>, il n'est point de doutes que des crimes graves sous la compétence de la CPI au Burundi ont été commis et que la justice burundaise est dans l'incapacité avérée de pouvoir réprimer les crimes commis.
3. De même, le caractère continu de ces crimes sans la moindre possibilité d'empêcher la commission de ces crimes fait que les victimes qui se comptent par milliers se retrouvent à la merci des criminels sans aucun recours. A titre illustratif, selon les rapports de la Ligue Iteka<sup>3</sup>, jusqu'au 9 juin 2017, il a été enregistré au moins 1291 personnes tuées, 246 cadavres documentés et 437 personnes portées disparues.
4. De même, il convient d'illustrer l'ampleur des souffrances vécues par les victimes et les mêmes organisations condamnent la cruauté des méthodes utilisées<sup>4</sup> par les bourreaux pour perpétrer des actes de torture notamment la fixation de poids aux testicules, broyage des doigts et des orteils avec une pince, détention dans un container fermé, forcer une victime à s'asseoir sur de l'acide, du verre brisé ou des clous, viol d'une mère en présence de ses enfants, injections d'un liquide jaune dans les testicules et d'autres parties du corps, induisant une paralysie, coups de couteau et de machette, coups avec un câble électrique ou une barre de fer préchauffée, brûlures progressives au chalumeau ou à la bombonne à gaz, électrocution progressive, tirer une corde attachée aux testicules, lier fortement les bras d'une personne dans le dos pendant plusieurs jours. Insultes et discours humiliant, y compris à caractère

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la Branche de la jeunesse du parti au pouvoir du CNDD-FDD. Les Nations Unies ont confirmé que cette jeunesse militairement armée et entraînée constitue une milice qui tue et terrorise en toute impunité.

<sup>2</sup> On peut citer à titre d'illustration le rapport déjà produit par l'Enquête Indépendante des Nations Unies au Burundi (EINUB).

<sup>3</sup> La Ligue ITEKA est l'une des organisations de défense des droits humains les plus actives et elle est la plus ancienne au Burundi.

<sup>4</sup> Extrait du rapport de l'EINUB.

ethnique ; Enfoncer des doigts dans les yeux de la victime ; attacher la victime au plafond par les pieds ;

5. Les organisations signataires saluent l'ouverture d'un examen préliminaire sur la situation prévalant au Burundi par le Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale et d'avoir continué à recevoir des informations sur les crimes commis au Burundi ;
6. Les mêmes organisations s'engagent à soutenir le travail de la Cour Pénale Internationale et condamnent tous les comportements de certains responsables politiques visant à saboter cette instance internationale. Elles condamnent du même coup le retrait du Gouvernement Burundais du Statut de Rome et considère ce genre de réaction comme un aveu de culpabilité face à la gravité des crimes commis dans le pays.
7. Les organisations signataires insistent pour demander à la Cour Pénale Internationale de débiter les enquêtes le plus promptement possible afin que les auteurs des crimes graves en cours au Burundi soient traduits en justice et que justice soit rendue aux milliers des victimes de la répression orchestrée par les autorités de Bujumbura.
8. Enfin, les organisations signataires profitent de cette occasion pour lancer « **une Campagne de 100 jours dédiée à la Justice internationale au Burundi** », la quelle campagne sera menée du 17 juillet au 27 octobre 2017, cette dernière date représentant le prochain retrait effectif du Burundi de la CPI. Les différentes activités de la campagne seront portées à la connaissance du public au fur et à mesure.

**Fait le 17 Juillet 2017**

**Les organisations signataires :**

- 1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture - Burundi (ACAT)**
- 2. Association pour la protection des Droits humains et des Personnes détenues (APRODH)**
- 3. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)**
- 4. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)**
- 5. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)**
- 6. Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)**
- 7. Ligue ITEKA**
- 8. Réseau des Citoyens Probes (RCP)**
- 9. SOS Torture- Burundi**